

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

sa publication sur le site internet du SITAC le 18/12/2024

sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 17/12/2024

Id S2low : 062-256204033-20241212-F6\_12\_12\_2024-DE

Le président du SITAC,  
Philippe MIGNONET



**F6 : Infractions commises à bord d'un bus du réseau – Montant des contraventions**

*Rapporteur : Monsieur Michel HAMY, Vice-président du SITAC délégué aux Finances*

Les agents de contrôle de la STCE sont assermentés pour constater et verbaliser les usagers en cas d'infractions commises à bord des bus du réseau.

Les articles R. 2241-33 et suivants du code des transports précisent la nature et les termes des comportements interdits dans les espaces et véhicules affectés au transport public de voyageurs.

Par courrier du 19 novembre 2024, l'exploitant du réseau propose d'appliquer la tarification suivante pour les infractions commises à bord des véhicules du SITAC :

- Pour les infractions de 2<sup>e</sup> classe : 72€ majorés à 122€ en cas de non-paiement de l'amende dans un délai de 15 jours
- Pour les infractions de 4<sup>e</sup> classe : 150€ majorés à 200€ en cas de non-paiement de l'amende dans un délai de 15 jours

Montant des frais de dossier : 25€

Ci-dessous la liste des comportements interdits et la catégorie de l'infraction :

Libellé	Nature de l'infraction
Transport irrégulier d'animal	Contravention de 4 <sup>ème</sup> classe
Entrave espace public	Contravention de 4 <sup>ème</sup> classe
Entrave circulation personnes	Contravention de 4 <sup>ème</sup> classe
Usage d'instrument sonore	Contravention de 4 <sup>ème</sup> classe
Violation interdiction fumer et vapoter	Contravention de 2 <sup>ème</sup> classe
Violation interdiction cracher	Contravention de 4 <sup>ème</sup> classe
Occupation indue place réservée	Contravention de 4 <sup>ème</sup> classe
Occupation place non voyageur	Contravention de 4 <sup>ème</sup> classe
Obstacle portes	Contravention de 4 <sup>ème</sup> classe
Station sur marche pied	Contravention de 4 <sup>ème</sup> classe
Entrée/séjour état ivresse	Contravention de 4 <sup>ème</sup> classe
Refus d'obtempérer	Contravention de 4 <sup>ème</sup> classe
Trouble de la tranquillité	Contravention de 4 <sup>ème</sup> classe
Interdiction d'uriner	Contravention de 4 <sup>ème</sup> classe
Objet dangereux ou incommodant	Contravention de 4 <sup>ème</sup> classe
Détérioration du matériel	Contravention de 4 <sup>ème</sup> classe
Souillure de matériel	Contravention de 4 <sup>ème</sup> classe



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Il est précisé que l'exploitant a l'obligation d'informer par tout moyen à sa disposition les voyageurs via un règlement d'exploitation du réseau et par tout autre moyen de communication qui décrit d'une manière précise, intelligible et accessible, le montant des indemnités forfaitaires appliquées par type de manquement sur son réseau.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **ACTE** le barème des contraventions applicables sur le réseau.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-quatre, le jeudi douze décembre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le mardi trois décembre.

#### Présents :

##### Titulaires :

Madame Patricia BASSET  
Monsieur Marc BOUTROY  
Monsieur Sébastien CASTELLE  
Madame Anne DECAESTECKER  
Monsieur Bernard DELALIN  
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE  
Monsieur Jean-Michel DORET  
Madame Thérèse DUPUY  
Monsieur Michel HAMY  
Madame Laurence LOUCHEZ  
Monsieur Jean-Luc MAROT  
Monsieur Fabrice MARTIN  
Monsieur Jacques MERLEN  
Monsieur Philippe MIGNONET  
Madame Frédérique VAN ROOY

##### Suppléants :

Monsieur Patrick CROMBEZ

#### Excusés :

Monsieur Guy BEGUE  
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET  
Monsieur Guy HEDDEBAUX  
Monsieur Laurent LENOIR  
Monsieur Yves SANDRAS

#### Absents :

Monsieur Guy ALLEMAND  
Monsieur Patrice CAMBRAYE  
Madame Adeline DECLERCQ  
Monsieur Frédéric HENOT  
Monsieur Jean-François LACROIX  
Monsieur Jean-Marc LEROY  
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX  
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN  
Madame Maité MULOT-FRISCOURT  
Madame Corinne NOËL  
Madame Claudia ROBERT